

## Modèle de contrat

recrutement par un centre de santé associatif,  
d'un.e étudiant.e en médecine en qualité de  
**ADJOINT de MÉDECIN**

**Vu** les articles L.4131-2, L.4131-2-1 et R.4127-88 du code de la santé publique ;

**Vu** les dispositions législatives et réglementaires relatives aux centres de santé et notamment, aux articles L. 6323-1 à L. 6323-1-11, D. 6323-1 à D. 6323-8 du code de la santé publique ainsi qu'aux dispositions de l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

**Vu** l'Accord national destiné à organiser les rapports entre les Centres de santé et les caisses d'Assurance Maladie dans sa version consolidée de juin 2019 ;

**Vu** l'instruction n° DGOS/ RH2/2016/349 du 24 novembre 2016 relative à l'autorisation d'exercice des étudiants de 3ème cycle des études médicales comme adjoint d'un médecin en cas d'afflux exceptionnel de population ;

**Vu** l'arrêté du représentant de l'État ... « *identification du représentant de l'État* » dans le département ... « *nom du département* » en date du ... « *date de l'arrêté* » constatant l'afflux saisonnier ou exceptionnel de population sur le territoire ;

**Considérant** que « *prénom et nom de l'adjoint.e* »... satisfait aux conditions définies aux 1° et 2° de l'article L.4131-2 du code de santé publique ;

... « *Identification du gestionnaire* », représenté.e par ... « *prénom, nom et fonction du ou de la représentant.e* », gestionnaire du centre de santé ... « *nom du centre de santé* », enregistré sous le numéro FINESS : ... « *n° FINESS* » ; ci après dénommé « le gestionnaire » ;

**ET**

... « *Prénom, nom de l'adjoint.e* », de nationalité ..., né.e le ... à ... et domicilié.e à ... , dont le numéro de sécurité social est ... , remplissant les conditions légales pour effectuer les fonctions de médecin adjoint ;

conviennent et arrêtent d'un commun accord ce qui suit :

### Article 1 – Objet

... « *Prénom, nom de l'adjoint.e* » est recruté.e en qualité de **médecin adjoint** du / de la docteur.e ... « *prénom, nom de la / du docteur.e* » ; exerçant la médecine générale (ou spécialiste qualifié.e en ... ), inscrit.e au tableau du Conseil départemental de ... de l'Ordre des médecins sous le numéro : ... , conformément aux dispositions prévues aux articles L.4131-2 et L.4131-2-1 du code de santé publique.

L'adjoint.e effectuera au sein du centre de santé, de ses antennes, au domicile des personnes consultantes, ou sur tout lieu d'intervention du centre de santé, des activités **de prévention, de diagnostique et de soin**, qui lui seront confiées par la direction du centre, sous l'encadrement de la / du docteur.e ... « *prénom, nom de la / du docteur.e* »

### Article 2 – Autorisation du conseil départemental de l'ordre des médecin

Conformément aux dispositions des articles L.4131-2 et L.4131-2-1 du code de santé publique, le présent contrat est adressé au Conseil départemental de l'Ordre des médecin pour autorisation.

Les parties ne peuvent mettre en œuvre le présent contrat qu'après avoir reçu l'autorisation du Conseil départemental de l'Ordre des médecins.

Toute modification du contrat fera l'objet d'un avenant, et sera portée à la connaissance du Conseil départemental de l'Ordre des médecin pour autorisation.

### Article 3 – règles relative à l'exercice de la médecine

Les parties au présent contrat s'engagent à garantir le respect des dispositions du **code de déontologie médicale**, dans l'exercice de la médecine, notamment en ce qui concerne :

- **l'indépendance** des décisions médicale de ... « *Prénom, nom de l'adjoint.e* » dans son exercice de la médecine ;
- le **secret professionnel** dans le cadre de l'exercice coordonné de ses activités médicales ;
- la **liberté** reconnue à toute personne de choisir son médecin.

Dans le respect de ces obligations, ... « *Prénom, nom de l'adjoint.e* » s'engage également à se conformer au **projet de santé et règlement de fonctionnement** du centre de santé qui lui ont été remis pour la signature du présent contrat.

### Article 4 – durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour la période du ... au ... (pour une durée de trois mois maximum) après autorisation du Conseil départemental de l'Ordre des médecins. Conformément aux dispositions du droit du travail, une période d'essai est prévue d'une durée de ... . Elle prendra fin le ... .

Le présent contrat est renouvelable pour une nouvelle durée maximum de trois mois, sous réserve du respect des conditions prévues à l'article L4131-2-1 ; de la conclusion d'un avenant ; et de l'autorisation préalable du Conseil départemental de l'Ordre des médecins.

### **Article 5 – temps de travail**

... « *Prénom, nom de l'adjoint.e* » est embauché.e pour une durée hebdomadaire de ... heures par semaines, sur les plages horaires suivantes :

- le lundi, de ... à ...
- le mardi, de ... à ...
- ...

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés par le gestionnaire, dans un délai de prévenance de 7 jours ouvrés minimum.

Les éventuelles heures supplémentaires autorisées par le gestionnaire, ouvrent droit à un repos compensateur dans la limite de ... heures par mois, et conformément aux dispositions du droit du travail.

### **Article 6 – Salaire**

Le salaire mensuel est de... euros brut.

### **Article 7 – Gestion du personnel**

Le gestionnaire du centre de santé, en concertation avec la ou le docteur.e ... « *prénom, nom de la / du docteur.e* » et le / la cocontractant.e, décide, dans le respect du droit du travail, de l'**emploi du temps** de ses permanences médicales, de ses affectations, ainsi que du calendrier des congés, et, le cas échéant, de la répartition des gardes dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires.

Dans cet exercice, le gestionnaire s'engage à respecter les obligations liées à la **formation** universitaire, ainsi qu'à la formation pratique et théorique de la / du co-contractant.e.

### **Article 8 – Conditions de travail**

Le gestionnaire du centre de santé s'engage à fournir les conditions matérielles nécessaires à l'exercice de la profession, en coordination avec l'ensemble des équipes de santé, et des équipes administratives du centre de santé.

### **Article 9 – Assurance professionnelle**

Le gestionnaire s'engage à souscrire une assurance responsabilité professionnelle pour les activités réalisées par ... « *prénom, nom de la / du docteur.e* », dans le cadre de ses fonctions d'adjoint.e. Un justificatif lui sera remis ainsi qu'au Conseil départemental de l'Ordre des médecins.

## **Article 10 – Conciliation**

En application de l'article R.4127-56 du code de santé publique, sans préjudice des pouvoirs disciplinaires de l'employeur prévus dans le règlement de fonctionnement, en cas de désaccord sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent, préalablement à tout recours contentieux, de soumettre leur différend à deux conciliateurs ou conciliatrices : l'un.e désigné.e par l'adjoint.e ; l'autre par le gestionnaire.

Les conciliateurs ou conciliatrices ainsi désigné.e.s, s'efforceront de trouver une solution amiable dans un délai maximum de deux mois à compter de la désignation du premier des conciliateurs.

## **Article 11 – Conventions et accords collectifs**

... « *Prénom, nom de l'adjoint.e* » bénéficie des accords et conventions collectives qui ont pu être conclus au sein du centre de santé pour l'ensemble de ses salariés.

## **Article 12 – Certificat de travail**

Un certificat de travail sera remis à ... « *Prénom, nom de l'adjoint.e* » à l'expiration du présent contrat.

## **Article 13 – Close de non réinstallation (facultative)**

Au terme de ce contrat, ... « *Prénom, nom de l'adjoint.e* » s'engage à ne pas exercer d'activité de médecine générale dans un périmètre de ... km autour du centre de santé, pendant une période de deux ans.

Fait en 2 exemplaires, le ... , à ...

Le gestionnaire du centre de santé

Signature

... « *Prénom, nom de l'adjoint.e* »

Signature

Copie au Conseil départemental de l'Ordre des médecins